ECO- GÎTE DU CERF VOLANT

Route de la Chesnaye – Le Mesle –
Chemin du Désert
78113 Adainville

Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Le bailleur :

Nom :

Adresse :

Le locataire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du : au :
Pour un montant de : charges comprises, à l'exception du bois pour la cheminée et poêle en période du 1er mai au 30 septembre qui sera en supplément de 5 euros pour le week-end et 30 euros pour la semaine en cas d'utilisation.

Adresse de la location :

Conditions de paiement.

Deux chèques de la moitié de la somme chacun sont établis à l'ordre du propriétaire (Mme da Ronch) Un premier chèque est encaissé dès réception pour confirmer la location et le deuxième chèque sera encaissé dans la semaine de l'arrivée des locataires. A l'entrée dans les lieux, il sera demandé un chèque de caution de 500 euros qui sera rendu huit jours après le départ des locataires par courrier.
Ci-joint les conditions générales et le règlement intérieur (dont un exemplaire à retourner signé) avec les deux chèques.

Fait en deux exemplaires.

Daté et signé

Le bailleur **Le locataire**
Lu et approuvé